

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

RÉUNION DE BUREAU DU 14 OCTOBRE 2025

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude LAMBERT Philippe TESSIER Francis ALBERT Michel DANIEL Alain DOUET Christian PONIER Lilian	Président, Secrétaire Général Trésorier Général Vice-président, Président de la Vendée Vice-président, Président de la Loire-Atlantique Vice-président, Président de la Mayenne (visio) Vice-président, Président du Maine-et-Loire
Invités :	MM.	DUPLOYER Benoît VERGEREAU Romain	Manager Technique Territorial Responsable des services
Invité :	M.	GANÉ Éric	Vice-président de la Sarthe (visio)

La séance est ouverte à 18 h 15.

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il indique que MM. DOUET et GANÉ assistent en visio à cette réunion.

Il rappelle ensuite, conformément à ce qui a été convenu lors d'une précédente réunion de Bureau, que la durée de la réunion sera limitée à 3 heures.

➤ Réunion des personnels administratifs

M. VERGEREAU informe que la réunion des personnels administratifs s'est déroulée au siège fédéral, les 17 et 18 septembre derniers. Plusieurs représentants fédéraux sont intervenus notamment le Secrétaire Général, le Directeur Juridique et le Responsable Informatique.

M. VERGEREAU présente les principales évolutions fédérales relatives à la gestion administrative des organisations d'épreuves. Il précise que le pré-calendrier ne sera plus accessible via la plateforme habituelle, mais directement depuis l'Espace club.

M. LAMBERT évoque également la mise en place de la gestion dématérialisée des états de résultats. Il précise que le Comité Régional a été désigné au cours de l'été comme « Comité pilote ». Des désignations régionales ont ainsi été effectuées selon la nouvelle procédure de la Fédération qui prévoit que l'arbitre dépose désormais les documents « États de résultats » dans l'Espace Arbitre. Il explique aussi qu'il a fait remonter quelques problématiques auprès de la CNCA, notamment sur le fait que les organisateurs n'ont pas les mêmes accès pour déposer les documents administratifs sur l'Espace Club.

Des inquiétudes sont soulevées par les membres du Bureau, indiquant que certains arbitres ne sont pas toujours à l'aise avec les outils informatiques.

Différents cas pratiques sont présentés aux membres du Bureau sur l'Espace Club et CicleWeb (pré-calendrier et les états de résultats).

M. LAMBERT indique avoir échangé avec M. VERGEREAU afin d'organiser un temps de formation auprès des clubs dans chaque département, dans le but de les accompagner au mieux dans ce changement de procédure administrative. La date limite pour saisir les intentions d'épreuves sur l'Espace Club étant fixée au 30 novembre prochain, il est impératif de pouvoir organiser ces formations le plus rapidement possible.

L'intervention habituelle lors des assemblées départementales serait trop éloignée, il est donc convenu d'organiser 2 webinaires aux dates suivantes :

- le jeudi 23 octobre à 19 h 00 (49-53-72),
- le samedi 8 novembre à 10 h 00 (44-85).

Le Président indique qu'une réunion en visio se tiendra cette semaine afin de faire remonter les points de dysfonctionnement soulevés par les services administratifs des comités régionaux. Il proposera également de repousser la date du 30 novembre, trop proche, laissant peu de temps aux clubs pour s'adapter à ce changement de procédure.

Les membres du Bureau préconisent une date butoir au 31 décembre prochain.

M. VERGEREAU aborde ensuite la certification des arbitres et explique que chaque président de Commission Régionale d'Arbitrage doit désormais valider sous CicleWeb les diplômes obtenus par les arbitres. Ainsi, lors du renouvellement des licences 2026, la licence proposée correspondra à la certification du diplôme détenu. Par exemple, un arbitre titulaire d'un diplôme d'arbitre régional ne pourra pas souscrire une licence d'arbitre Ecole de vélo.

➤ *Courrier fédéral*

Le Président revient sur le courrier transmis à l'ensemble des clubs F.F.C. par le Président Michel CALLOT concernant les principes fondamentaux liés à la licence F.F.C. (cf. annexe).

Il explique que cela découle du groupe de travail sur les affinitaires dont il préside

Il rappelle le Code du Sport présent dans les statuts de la Fédération : à savoir, « l'article 9 de nos statuts (émanation de l'article L131-6 du Code du sport) voté en Assemblée Générale par l'ensemble des représentants des clubs, qui stipule que « les membres adhérents des associations affiliées à la Fédération sont tenus d'être titulaires d'une licence de la Fédération ».

Il insiste également sur le fait que les cahiers des charges des clubs labellisés FFC seront amenés à évoluer et qu'un engagement des clubs concernés sera demandé sur cette règle de base.

Il en profite également pour rappeler que, dans ce courrier, les avantages liés à la licence ont été mis en avant. Un rappel sera par ailleurs effectué auprès des licenciés F.F.C. par le Directeur du Marketing et de la Communication.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE À DURTAL (49)

Le Président indique qu'une visite de la salle s'est tenue le vendredi 26 septembre dernier, en présence du Comité Régional et du Président du club organisateur « Durtal Vélo Sport ».

En ce qui concerne l'hébergement, aucun n'hébergement n'est prévu, le lieu de l'Assemblée Générale étant central.

Concernant l'élection partielle des membres du Comité Directeur, 2 postes sont à pourvoir, l'un au Collège Général et l'autre Collège Médecin.

M. VERGEREAU indique que la préparation de la salle s'effectuera le samedi matin par le personnel administratif et que la réunion du Comité Directeur se tiendra sur l'estrade.

Ensuite, le Président informe de la présence des représentants du Comité Régional lors des Assemblées Départementales suivantes :

- Maine-et-Loire - 08/11 : Président, Trésorier, MTT, Responsable des services
- Mayenne - 14/11 : Président, MTT, Secrétaire, Responsable des services
- Sarthe - 15/11 : Président, MTT, Responsable des services

- Vendée - 22/11 : Trésorier, MTT, Responsable des services
- Loire-Atlantique - 29/11 : Président, Trésorier, MTT, Responsable des services

IV SITUATION DÉFINITIVE DES EFFECTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2025

M. LAMBERT présente les statistiques sur les licences arrêtées au 30 septembre dernier.

À la lecture des tableaux (voir document en annexe), il constate une baisse de 68 licenciés par rapport au 30/09/2024, soit 9 089 licenciés au 30/09/2025.

L'analyse par département permet de constater que le Maine-et-Loire et la Sarthe sont les plus touchés par cette baisse, avec environ 4 % de diminution de leurs effectifs.

L'analyse par catégorie de licence montre que les licences Jeunesse sont particulièrement touchées, notamment en U15 et U17.

L'analyse par discipline montre que le VTT enregistre une baisse de 121 licences, soit une diminution de 9 %. Le BMX connaît également une progression de 115 licences, ce qui correspond à une hausse de 6,96 %.

M. DOUET souhaiterait que le Président insiste auprès de la Fédération pour que les Coupes de France ne se déroulent pas systématiquement dans les régions montagneuses.

M. ALBERT souligne que, pour avoir davantage de poids, il est nécessaire que notre région présente des candidatures.

M. GANÉ informe que les clubs de Sarthe-Gasseau et Le Mans Sarthe Vélo, ont un projet d'organiser une Coupe de France dans les Alpes Mancelles. Ils ont fait venir les référents VTT nationaux afin d'étudier la faisabilité du projet. Il précise qu'au niveau national et selon les cahiers des charges, le terrain doit être accidenté et qu'il est nécessaire de disposer d'une bonne liaison internet ainsi que de bonnes capacités d'hébergement à proximité. Il indique que les stations de ski ont un avantage sur ce dernier point. Il ajoute qu'il est important que plusieurs clubs se regroupent pour candidater à un tel projet.

V SITUATION DÉFINITIVE DES ORGANISATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025

M. LAMBERT commente le tableau des organisations 2025 (voir document en annexe).

Il constate une baisse de 78 épreuves (958 contre 1 036 en 2024), dont - 42 sur la Route, + 3 sur le VTT, - 17 en Cyclo-Cross, - 5 en Piste et - 3 en BMX.

Une baisse significative a été constatée chez les U15 et U17, où de nombreux organisateurs ont annulé leurs épreuves, faute de participants.

VI POINT SUR LA TRÉSORERIE - 1ER ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2025

M. TESSIER présente la situation de la trésorerie arrêtée au 30 septembre 2025. Il commente le compte-rendu de la réunion de la Commission Régionale des Finances qui s'est tenue le 10 octobre dernier.

Il indique que le total des charges s'élève à 885 338,07 € pour un budget prévisionnel de 761 450 €, soit des dépenses supplémentaires de 123 888,07 €.

Au total, nos produits totalisent 886 776,25 € pour un budget de 761 450 €, soit une évolution positive de 125 326,25 €. Le résultat d'exploitation 1^{er} arrêté s'élève à + 1 438,18 €.

Il commente ensuite, le suivi des Activités Sportives et le Développement, leur montant s'élève à 129 609 € (94,26 %) pour un budget de 137 500 €, soit une économie provisoire de 7 891 €.

En ce qui concerne l'Académie du Cyclisme, le réalisé s'élève à 17 754 € pour un budget prévisionnel de 10 900 €. Ces chiffres restent provisoires, notamment pour les formations professionnelles et les formations fédérales. Pour le reste, le résultat devrait se rapprocher des prévisions.

M. VERGEREAU indique qu'avec 5 sessions, le résultat attendu sur les formations professionnelles devrait être d'environ 3 000 €. Il indique qu'il doit effectuer un point sur la facturation au retour de Mme LIBEAU, prévu le 20 octobre prochain.

Concernant les investissements, le budget prévisionnel s'élevait à 25 040 € pour un réalisé de 41 098,06 €, soit un écart de + 16 058,06 €. Cet écart s'explique principalement par l'acquisition de transpondeurs BMX pour un montant de 7 529,85 €, intégralement financés par un don de l'association Pays de la Loire BMX, correspondant au bénéfice restant des derniers Championnats du Monde BMX organisés à Nantes en 2022. Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau logiciel comptable et de facturation a représenté un coût de 8 886 €, incluant les frais de formation, de paramétrage et la licence de la première année. Une aide de l'OPCO, d'un montant de 6 120 €, a été accordée pour ce projet de transformation numérique. L'ensemble de ces aides a été comptabilisé en quote-part de subvention d'investissement.

Concernant les aides aux Comités Départementaux, ce poste présente un réalisé de 84 011,43 €. Ce montant inclut les aides au fonctionnement et au développement, les ristournes de licences, les indemnités de mutation, les droits d'organisation, les médailles départementales, l'assurance des véhicules, ainsi que le reversement du mécénat ASO.

MM. TESSIER et VERGEREAU présentent également le nouveau fonctionnement comptable pour le prochain exercice. Les charges et produits seront désormais imputés en fonction du flux financier. Par exemple, 100 % du tarif d'une licence sera comptabilisé en produit, tandis que les parts départementales et fédérales seront enregistrées en charges. De plus, l'ensemble des charges et produits sera intégré selon la période à laquelle ils se rapportent. L'ancienne méthode consistait à intégrer uniquement la part régionale en produits.

VII EXAMEN DES PROPOSITIONS DE TARIFICATION RÉGIONALE 2026

M. TESSIER poursuit son intervention avec la tarification régionale 2026. En préambule, il aborde les projets de la Fédération sur l'assurance des épreuves pour 2026 et 2027.

La Fédération a effectué un transfert de charges d'une partie de la contribution d'assurance par les comités régionaux par une augmentation du tarif des licences afin d'alléger financièrement et de relancer les organisateurs d'épreuves Route. Ainsi, la contribution d'assurance du Comité Régional va baisser de 20 %. Il est donc demandé au Comité Régional d'appliquer une remise du même ordre, soit 20 %, sur les tarifs d'assurance pour 2026.

En 2027, il est prévu que la Fédération facture directement les organisateurs avec un forfait journée qui s'appliquerait de la manière suivante, peu importe le nombre d'épreuves sur la journée : 85 € pour une journée d'épreuves Route et Piste et 170 € pour le Cyclo-Cross, le BMX et le VTT.

M. VERGEREAU indique qu'il est prévu également pour 2027, une cotisation solidaire supplémentaire de 50 € sur l'affiliation.

M. ALBERT regrette que le forfait journée ne soit pas mis en place dès 2026. Il propose de le fixer à 85 € dès 2026 pour le tarif régional et indique avoir déjà communiqué en ce sens auprès des clubs vendéens.

Il est précisé que cette proposition ne serait toutefois pas viable pour 2026, car elle ne permettrait pas de collecter un nombre suffisant de droits d'assurance auprès des organisateurs pour couvrir la prime demandée par la F.F.C. d'un montant de 52 186 € pour 2026.

Le Président indique que pour 2026, la baisse du tarif d'assurance sur les épreuves Route serait d'environ 23 %.

M. TESSIER indique que le Comité Régional et l'ensemble des Comités Départementaux devront désormais prendre en charge leur prime d'assurance liée aux véhicules. Compte tenu de la baisse des organisations, il n'est plus possible de la faire supporter par les organisateurs.

M. ALBERT indique qu'il s'agit d'une charge supplémentaire pour les départements. Il signale également que les clubs sont aujourd'hui trop lourdement taxés sur les organisations. Si les droits ne sont pas allégés, certaines organisations risquent de disparaître.

Le Président explique qu'il est nécessaire que chaque entité prenne à sa charge l'assurance de sa flotte de véhicules afin de pouvoir attribuer une remise aux organisateurs d'épreuves Route.

M. LAMBERT précise que si l'on conserve la méthode actuelle, il serait au contraire nécessaire d'augmenter le droit d'assurance pour les organisateurs.

➤ *Dotations, droits et assurances des épreuves ordinaires*

Les droits d'organisations restent inchangés, hormis les droits d'assurance Route qui sont diminués d'environ 23 % par rapport à 2025, sauf en U15-U17 et femmes, les droits restent inchangés.

Afin d'aller dans le sens de la Fédération et de soutenir la Route, les droits d'assurances passent de 95 € à 120 € pour les épreuves de BMX, VTT, CX par journée d'épreuves.

La contribution supplémentaire d'assurance sur les épreuves Elite UCI et F.F.C. passe de 235 € à 180 € par épreuve.

La tarification des épreuves Gravel comprend à la fois une randonnée et une compétition.

Comme proposé par la Commission des Finances du 5 mai dernier, les organisateurs auront la possibilité de mettre des prix en nature sur les épreuves Open 1-2 ou Open 1-2-3 + Access.

Le Président revient sur la proposition qu'il a effectuée et qui a reçu un avis favorable de la Commission Régionale des Finances concernant un plan de relance sur trois ans pour les épreuves Access : gratuité des droits d'organisation les deux premières années et remise de 50 % la troisième année, applicable à toute organisation qui ne figurait pas au calendrier au cours des cinq dernières années.

M. PONIER prend pour exemple le cas d'un club en Maine-et-Loire. Celui-ci organise de nombreuses épreuves et ne bénéficiera pas de remise, tandis qu'une nouvelle épreuve pourrait être créée sur la même catégorie et bénéficier d'aucune tarification sur le droit d'organisation.

Après échanges, cette proposition est adoptée à la majorité, avec une abstention.

➤ *Dotations, droits et assurances des épreuves officielles*

Pour les épreuves officielles CX, BMX et VTT, l'assurance passe de 95 € à 120 €.

La contribution pour la grille de prix du classement général de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross passe de 100 € à 350 €, conformément à la validation du Comité Directeur du 29 mars dernier.

➤ *Tarification des engagements*

Sur la tarification fédérale, il a été constaté un tarif régional de 3 € pour les Ecoles de Cyclisme. Le Comité Régional a sollicité la Fédération pour savoir si cela concerne toutes les disciplines, y compris les épreuves Route de régularité et les rencontres des écoles de vélo (minimum deux épreuves).

Il est également précisé que le tarif d'engagement pour les épreuves Route, Piste et Cyclo-Cross des catégories Elite, Open et Access passe d'un montant maximum de 20 € à un tarif libre, permettant au club organisateur de fixer lui-même le montant

➤ *Indemnité kilométrique*

Elle est maintenue à 0,38 €.

➤ *Cotisation départementale*

Elle passe à 53 €.

➤ *Indemnités journalières diverses*

Aucun changement.

➤ *Prestations*

Aucun changement.

➤ *Subventions départementales*

Leurs montants restent inchangés, c'est-à-dire :

- Frais de fonctionnement : 2 600 €
- Aide au développement : 4 000 €

Les intéressements sur les licences (2 €) et les mutations hors région (50 %) sont inchangés. A noter aussi que les quotes-parts sur les droits d'organisations (15 € sauf mini cyclo-cross, épreuves de régularité, mini keirin, rencontre d'écoles de vélo à (10 €) sont bien entendu maintenues.

La part du Mécénat ASO n'est plus redistribuée aux Comités Départementaux pour 2026. Il est rappelé que ce mécénat, fléché par la F.F.C., est destiné au financement de l'embauche d'un agent de développement, aux actions SRAV et aux visites des Écoles Françaises de Cyclisme dans le cadre du renouvellement des labels.

Le Comité Régional ayant acté l'embauche d'une Chargée de développement à partir d'octobre 2025, cette somme sera donc entièrement affectée aux actions de développement du Comité Régional.

M. TESSIER souhaiterait qu'à l'avenir la clé de répartition soit différente concernant les aides au développement, afin de récompenser les Comités Départementaux les plus actifs sur le plan sportif et au développement. La clé de répartition sera étudiée lors de la répartition du budget des activités sportives 2025/2026 et devra être validée par le Bureau lors de sa session du mois de janvier.

Après échanges entre les membres du Bureau, il est convenu de ne pas modifier la clé de répartition de l'aide au développement. En effet, il serait compliqué d'évaluer et de vérifier les actions sportives et de développement et cela pourrait engendrer certaines tensions entre les Comités Départementaux.

M. ALBERT propose une alternative pour récompenser le développement des Comités Départementaux. Il suggère d'établir, pour chaque Comité Départemental, les statistiques avec le nombre d'organisations au 30/09/2025, puis de constater l'évolution un an plus tard, à la même date. Ainsi, si un département augmente son nombre d'organisations, le droit d'organisation concerné lui serait attribué dans sa totalité, et il pourrait ensuite le redistribuer auprès des clubs pour les récompenser. De plus, si de nouvelles épreuves sont créées, le Comité Régional bénéficiera des reversements sur les engagements. Il explique que les départements n'ont pas assez de retour sur les droits d'organisation.

Après échanges et à titre expérimental sur 1 an, cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

M. VERGEREAU indique qu'il faudra tout de même bien clarifier les critères car une évolution est possible mais une baisse également.

➤ *Hébergement - Restauration*

Aucun changement.

Les remboursements sont effectués sur présentation des pièces justificatives.

➤ *Pénalités administratives*

Aucun changement.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable sur les propositions de tarification régionale 2026.

M. VERGEREAU indique également que la tarification régionale 2026 sera communiquée en début de semaine prochaine, une fois qu'elle aura été approuvée par le Comité Directeur.

M. TESSIER rappelle que concernant les récompenses obtenues lors des Championnats d'Europe ou du Monde, aux Jeux Olympiques, ainsi qu'au classement général en Coupe du Monde, les récompenses seront fixées au cas par cas par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Régionale des Finances, les propositions financières sont les suivantes :

- M. Alexis PIECZANOWSKY pour son titre de Championnat du Monde BMX U23H avec une somme de 500 €,
- M. Lucas MENANTEAU pour sa médaille d'argent au Championnat d'Europe sur Piste Elimination par équipes U23H avec une somme de 300 €,
- Mme Gisèle THUREAU pour son titre de Championne d'Europe en Route Masters (Femmes 70-74 ans) et Mme Esther RENAUT pour sa médaille d'argent au Championnat du Monde de BMX Masters Femmes, seront récompensées par des lots en nature.

Les membres du Bureau valident ces propositions.

Comme stipulé dans le procès-verbal de la Commission Régionale des Finances, le Président évoque ensuite une demande formulée par le Comité Départemental de la Sarthe, sollicitant un soutien financier du Comité Régional à hauteur de 27 000 €, remboursable sur trois ans, afin de régler une rupture conventionnelle en octobre et relancer les actions sportives pour l'année suivante pour 2026.

M. GANÉ s'exprime sur le sujet, il fait état des finances actuelles et les besoins de trésorerie du Comité Départemental de la Sarthe.

Certains membres du Bureau sont réticents à verser ce soutien, tant que le Comité Départemental ne possède pas un Bureau structuré.

Après discussion entre les membres du Bureau, la proposition de soutien au Comité Départemental de la Sarthe est approuvée à la majorité (1 contre et 1 abstention). Les conditions du prêt prévoient un taux équivalent à celui du Livret A actuel, soit 1,7 %, avec un premier versement de 15 000 € en octobre et un complément de 12 000 € si le Comité Départemental 72 a bien désigné un Président et un Trésorier lors de la prochaine Assemblée Générale.

VIII EXAMEN DU CALENDRIER 2026 DES EPREUVES ELITES FFC/UCI

M. VERGEREAU présente le calendrier 2026 des épreuves Elites FFC/UCI (voir document en annexe).

Il précise que certaines épreuves n'ont pas encore été validées par les services de la Fédération. Par conséquent, ce calendrier est présenté à titre provisoire.

Il informe qu'une nouvelle épreuve officielle verra le jour en 2026, à savoir La Boucle Boissérienne en Nationale U19.

Il indique que trois épreuves ne sont pas renouvelées en 2026, à savoir : le Tour de la Vallée du Haut-Anjou (Elite Nationale), le Tour Erdre et Gesvres (Elite Nationale) et l'Essor Loire-Atlantique U19.

IX CALENDRIER DES EPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES 2026

Le Président commente le tableau des épreuves officielles.

Les membres du Bureau attribuent les dates suivantes pour le calendrier des épreuves officielles 2026 (voir document en annexe).

M. TESSIER indique que, pour le Championnat Régional Femmes, une proposition est à l'étude afin d'organiser un championnat interrégional en partenariat avec un comité régional voisin.

Le Président aborde ensuite les différentes manches de l'Interrégion U17G et U15-U17F pour la saison prochaine :

- Bretagne : 11 et 12 avril 2026
- Pays de la Loire : 16 (CLM individuel ou par équipe) et 17 mai 2026 (circuit),
appel à candidatures à venir,
- Centre Val de Loire : 30 mai 2026

X PROTECTION DES ÉPREUVES EN 2026

Les membres du Bureau reconduisent les dispositions qui étaient en vigueur jusqu'à présent, à savoir :

➤ *Epreuves classées « Elite Nationale » organisées dans les Pays de la Loire*

Aucune épreuve ouverte aux compétiteurs Elite ne pourra être inscrite au calendrier 2026 le même jour qu'une épreuve classée « Elite Nationale », sauf exception dûment validée par le Bureau.

➤ *Epreuves classées « Fédérale U19 » organisées dans les Pays de la Loire*

Aucune épreuve régionale U19 ne pourra être inscrite au calendrier 2026 le même jour qu'une épreuve classée « Fédérale U19 ».

➤ *Epreuves Femmes (ROF)*

Le jour où une épreuve de la Route de l'Ouest Féminine sera organisée dans les Pays de la Loire, toutes les épreuves hommes du Comité Régional seront fermées aux femmes, à l'exception de celles titulaires d'une licence Access âgées de 40 ans et plus.

➤ *Challenge Féminin U15-U17*

Obligation de participation au Challenge Féminin U15-U17 pour les féminines des Pays de la Loire. En cas d'absence, une interdiction de participation sur une autre épreuve, la veille, le jour et le lendemain d'une épreuve du Challenge Féminin.

XI INTERVENTION MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL

M. DUPLOYER commente le diaporama qu'il présentera samedi prochain lors de la réunion du Comité Directeur.

Il débute son intervention par la création d'un séjour Route en Espagne destiné à la catégorie U19, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes qui sont en dehors des structures d'entraînement et de formation. Avec M. Lilian JÉGOU, ils ont mené une réflexion commune sur ce projet qui permettrait aux jeunes de gagner en expérience et de les faire progresser dans leur parcours sportif.

Le coût total du séjour est estimé à 660 € par participant. M. DUPLOYER sollicite également les Comités Départementaux afin de savoir s'ils souhaiteraient participer financièrement au projet pour en réduire le coût, afin qu'ils puissent être associé au projet. Néanmoins, si cela ne peut se faire, le projet pourra voir le jour.

Il serait prévu de réserver 3 places pour chacun des cinq départements.

M. ALBERT indique qu'il est fort possible que les stages départementaux jeunes soient organisés sur la même période.

M. DUPLOYER poursuit sur l'évolution des diplômes fédéraux. Il explique qu'il sera désormais obligatoire, à compter de 2026, de suivre le parcours complet, en commençant par la formation animateur fédéral, puis éducateur, avant d'accéder au niveau entraîneur. Les recyclages tels qu'ils existaient auparavant sont supprimés et remplacés par une formation continue, pilotée directement par les MTT.

M. DUPLOYER indique avoir suivi une formation avec l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) sur la prévention et la sensibilisation à la lutte antidopage, destinée aux animations dans les Structures d'Entraînement Fédérales (SEF) ainsi qu'aux sélections régionales et départementales.

Il précise que l'animation dure environ une heure.

Concernant le Projet Associatif, il présente les quatre piliers retenus. Il explique qu'il souhaiterait que chaque discipline puisse élaborer son propre projet sportif régional pour les 4 prochaines années. Il prend pour exemple le BMX, discipline pour laquelle un travail a déjà été effectué avec M. JOUBERT Anthony. Il ajoute qu'il pourra travailler en lien avec chaque commission pour les accompagner sur cette mission.

Par ailleurs, il se réjouit d'un calendrier étoffé sur les FOR.C.E. (FORMATION Continue des Educateurs) avec 5 interventions qui seront animées par des intervenants de renom et ceux dans toutes les disciplines.

Il indique que pour la catégorie U19H, un candidat aurait été identifié pour remplacer M. JÉGOU en tant que cadre professionnel, toutefois cela n'est pas encore totalement confirmé.

Il termine son intervention en indiquant avoir relancé les structures (UCNA, CREF, SEF 53) afin de pouvoir poursuivre le partenariat sur les tests de Haut-Niveau avec le laboratoire en recherche MIPS.

XII QUESTIONS DIVERSES

Le Président indique vouloir remercier M. Alain MONNIER pour son implication bénévole en tant que mécanicien et logisticien du Comité Régional. Une date est fixée en décembre pour convier son entourage ainsi que les personnes qui l'ont côtoyé au Comité Régional.

➤ *Rencontre avec la DRAJES*

Le Président rappelle que la rencontre avec la DRAJES est prévue le mercredi 5 novembre à 9 h 30 dans les locaux de la DRAJES.

➤ *Intervention de M. LAMBERT*

M. LAMBERT indique avoir préparé pour les 5 départements, les documents en vue de la prochaine Assemblée Générale Départementale.

➤ *Intervention de M. PONIER*

M. PONIER a été surpris de constater qu'à l'issue de la réunion de la Commission Route, le classement par points avait été relayé sur certains groupes WhatsApp au sein des clubs, alors qu'il est précisé dans le rapport de la Commission Route que le classement par points 2026 ne doit pas être diffusé au grand public et que seuls les critères doivent être affichés sur le site du Comité Régional.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 21 h 30.

TABLE DES MATIERES

I	INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 1
II	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 2025	page 2
III	POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE À DURTAL (49)	page 2
IV	SITUATION DÉFINITIVE DES EFFECTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2025	page 3
V	SITUATION DÉFINITIVE DES ORGANISATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025	page 3
VI	POINT SUR LA TRÉSORERIE - 1ER ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2025	page 3
VII	EXAMEN DES PROPOSITIONS DE TARIFICATION RÉGIONALE 2026	page 4
VIII	EXAMEN DU CALENDRIER 2026 DES ÉPREUVES ELITES FFC/UCI	page 7
IX	CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES 2026	page 7
X	PROTECTION DES ÉPREUVES EN 2026	page 8
XI	INTERVENTION MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL	page 8
XII	QUESTIONS DIVERSES	page 9